

**COMPTE RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30 septembre 2021

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur José CORREIA, Maire.

Présents :

M. José CORREIA, M. Fabrice SARRAZIN, Mme Madeleine MAZIERE, M. Christophe BARRAULT, Mme Pascale LEVASSEUR, M. François DUCEPT, Mme Dominique DALLOZ, Mme Marie-Laure BERTRAND, M. Nicolas MEYER, Mme Catherine RIGO, Mme Magali BUSSON, M. Sébastien MAEDER, M. Alexandre HERBINIERE, M. Damien PERRUFEL, Mme Lucie GEORGELIN, Mme Véra LOPES DOS SANTOS, M. Sylvain BUANNIC

Absents excusés : Madame Anne-Marie CHARBONNIER, pouvoir à M. Fabrice SARRAZIN
Monsieur Stéphane THENAULT, pouvoir à M. Alexandre HERBINIERE

Madame Dominique DALLOZ est élue secrétaire.

Approuve le compte rendu de la séance précédente.

Monsieur le maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour qui sera traité à la fin de la séance,

Accepte de rajouter le point suivant :

- Tarifs emplacements des exposants au Marché de Noël du 5 décembre 2021

Autorise Monsieur le maire à signer la convention avec Madame ORTHET, directrice de l'école élémentaire, portant sur le fonctionnement du service d'études dirigées pour l'année scolaire 2021/2022.

19 voix POUR

Approuve le projet du Pacte de Gouvernance de la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix.

19 voix POUR

Décide de vendre les cabas « marché de Corbreuse » à l'effigie de la commune au prix de 5 €.

Dit que le paiement de cette redevance se fera par chèque bancaire.

Dit que la recette sera imputée au compte 758 du budget général, par l'intermédiaire de la régie diverse.

19 voix POUR

Considérant la nécessité de dénommer une rue pour faciliter l'adressage des maisons situées à CORBREUSE et limitrophes de Sainte Mesme.

Adopte la dénomination « lieu-dit le moulin du pré »

Approuve le système de numérotation métrique retenu pour chaque point d'adressage soit côté pair numéro 2,4 et 6 selon le sens de circulation de Sainte Mesme vers Dourdan.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs permettant la mise en œuvre de cette décision.

19 voix POUR

Approuve le règlement et les tarifs qui ont pour objet de définir les modalités d'inscription au marché de Noël du dimanche 5 décembre 2021.

Emplacement avec location de barnum (3x3) : 30 € le barnum pour les exposants professionnels
10 € le barnum pour les associations

Emplacement sans barnum : 15 € pour les exposants professionnels
5 € pour les associations

Electricité par emplacement : 5 €

Dit que le paiement de cette redevance se fera par chèque bancaire.

Dit que la recette sera imputée au compte 7338 du budget général, par l'intermédiaire de la régie diverse.

19 voix POUR

QUESTIONS DIVERSES

- Question posée par M. DUCEPT concernant les inondations du 19 juin 2021.
- Question posée par Mme BERTRAND concernant l'inventaire du patrimoine immobilier de la commune et demande à la mise en place d'un calendrier des différentes manifestations pour une meilleure organisation.
- Question posée par M. MEYER concernant la date de parution du prochain bulletin : réponse fin semaine 40.
- Question posée par M. PERRUFEL sur l'organisation des vide-maisons et leurs réglementations.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h10